



**La force syndicale**

**MAIRIE DE SAINT-ÉTIENNE**

**FO Le Dire**  
La pertinence de l'impertinence

19 rue Léon Lamaizière - 42000 Saint-Étienne  
04 77 41 62 98 - fo@saint-etienne.fr  
www.fo-saint-etienne.fr

28 Novembre 2016 - N° 12



## **DROIT DE GRÈVE : FO RECADRE LA MAIRIE !**

Pour faire suite à notre article «**LE DROIT DE GRÈVE BAFOUÉ À LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE ?**» publié dans notre dernier journal FO.

Après consultation de nos services juridiques et avocats, nous sommes en mesure de vous confirmer que la Mairie de Saint-Étienne ne peut imposer aux agents de notre collectivité de débrayer en début de poste lors d'un mouvement de grève.

En effet, les différents textes juridiques sur lesquels s'appuie l'administration, ne concernent pas les Fonctionnaires Territoriaux.

En outre, il est bien stipulé que dans la Fonction Publique Territoriale, les agents peuvent ne débrayer que sur une partie de leurs heures de service ou une partie des heures de leur cycle de travail.

Que seules des « **nécessités d'ordre public** » (faut il encore les prouver !) permettraient, à l'administration, d'imposer aux agents de la Ville de Saint-Étienne, d'exercer leur droit de grève dès leur prise de service.

Nos avocats ont donc mis en demeure la Ville de Saint-Étienne par courrier recommandé de :

**«cesser d'imposer aux agents de notre collectivité, d'exercer leur droit de grève à leur prise de service conformément à la jurisprudence administrative et d'informer les agents de cette position».**

En résumé, malgré cette nouvelle fanfaronnade, le droit de grève à la ville de Saint-Étienne reste à ce jour identique à ce qu'il a toujours été sous les municipalités précédentes et surtout conforme au droit Français (Saint-Étienne n'est pas une principauté);

Vous l'aurez compris, FO veillera toujours à la stricte application du droit de grève et aux éventuelles interprétations que l'on peut en faire.

Si par le plus grand des hasards, vous rencontriez à nouveau des entraves à ce sujet lors de prochaines grèves, merci de contacter rapidement notre Organisation Syndicale afin que nous saisissons la juridiction compétente.

## L'Union Sacrée



On reproche bien souvent aux hommes politiques de ne pas être capables de dépasser les clivages politiques dans des circonstances qui le justifieraient.

Visiblement, c'est une période révolue si l'on en juge par l'Union sacrée de 600 Maires de différentes sensibilités politiques qui se sont unis pour s'en prendre à la principale source du mal Français : le fonctionnaire.

Voilà une idée qui fait son chemin et qui devient un véritable enjeu pour les prétendants à la magistrature suprême : comment en finir avec le statut des fonctionnaires ?

Résoudre la crise économique, la crise des valeurs, les questions complexes de Géostratégie, le mal logement, la misère dans les hôpitaux, la violence à l'école, l'illettrisme qui s' étend .... " Bon sang mais c'est bien sûr ", le fonctionnaire et son statut qui asphyxie le pays, qui empêche les élus de prendre des décisions intelligentes et courageuses.

On nous dit : les fonctionnaires doivent travailler plus, soit, ça peut être un facteur de relance de l'économie, améliorer notre compétitivité sur le marché asiatique, relancer la construction et bien d'autres choses.

Mais bon soyons sérieux une minute, qui a créé des super super structures au nom de la mutualisation, structures qui ont permis de recaser les petits copains dans des cabinets, de générer de nouveaux postes de fonctionnaires pour ajouter une couche à une gestion qui se faisait déjà par ailleurs.

La réponse est évidente : ce sont les élus qui trouvent commode de prendre les fonctionnaires comme boucs émissaire, histoire de masquer leur incurie, leurs nombreuses incompétences, quand cela n'est pas tout simplement leur malhonnêteté.

Ces élus qui arrivent aux commandes et qui trouvent en face d'eux des personnels neutres qui leurs rappellent que les règles de droit et que le pouvoir qui leur a été confié pour un temps , prévalent sur leurs intérêts propres et sur le clientélisme.

Travailler mieux certainement et c'est bien de cela dont nous parlons régulièrement en dénonçant la crise d'un principe hiérarchique déliquescent et détourné, qui ne permet pas d'envisager des améliorations profitables à tous; agents et population.

Ce ne sont donc pas les fonctionnaires qui doivent être mis en cause mais nos Généraux qui ont perdu le sens de la mission pour laquelle on les emploie et nos élus qui une fois en place ne pensent qu'à une chose : se montrer pour se faire réélire.

Il faut s'attaquer à l'inefficacité du système en place , au manque de vision, au refus de prendre les problèmes à bras le corps pour préserver sa position dans la pyramide.

Nous ne serons pas les victimes expiatoires de la gabegie installée par les élus et d'une armée de technocrates égocentriques.



## LA VILLE ABANDONNE-T-ELLE SES "VIEUX" ?

Pour ceux qui nous font le plaisir de suivre nos publications , nous avons évoqué il y a environ un an nos inquiétudes quant à la privatisation des EPHAD de la ville de ST Étienne destinés à accueillir et accompagner nos anciens les moins valides.

La privatisation des EPHAD est aujourd'hui mise entre parenthèses en contrepartie de l'application d'un miraculeux « plan d'action en RPA » qui doit être mis en œuvre en pseudo concertation avec les agents. Malheureusement, une fois de plus, les problèmes de fond ne sont pas traités !

FO craint que élus et administration nous resservent une nouvelle fois, dans un futur proche, l'idée d'une privatisation des EPHAD.

Il sera facile pour eux, de nous expliquer « la larme à l'œil », qu'à leur grand regret, le manque de volonté et d'implication de la part des agents envers cette réorganisation présentée comme miraculeuse et salvatrice, va les conduire contre leur gré à se tourner vers le privé.

Voilà une façon bien courageuse d'arriver à ses fins en faisant porter le chapeau aux agents !

Venons en maintenant aux « Résidences Autonomie » mieux connues sous l'ancienne appellation de « Foyers Logement ». Nous avons des témoignages nous indiquant que volontairement des studios sont mis en sommeil par blocage de dossiers d'entrée de façon à avoir un taux de remplissage par résidence le plus bas possible.

Pire la direction du CCAS aurait annoncé lors d'un CVS la fermeture des RPA :

« Les Hortensias » l'une des plus remplies et accueillant une crèche dans ses locaux, soit disant trop ancienne !

Celle de « Chavanelle » située sur l'îlot de l'Hôpital de « la Charité » qui fait l'objet d'une étude de projet de reconversion immobilière votée au CM du 7 Mars 2016.

Et pourquoi pas « La Terrasse » ?

Vous l'aurez compris, on peut penser légitimement qu'il se prépare lentement mais sûrement et de façon sournoise, un abandon du service public destiné aux personnes âgées à la Mairie de St Étienne.

Nous savons que le questionnement des autorités politiques sur le périmètre du service public , sous couvert d'un souci de gestion des deniers publics , n'exclue aucun secteur , et il y a fort à craindre que ce soit les plus démunis qui en fassent les frais.

Le simple fait de se poser la question de la nécessité pour la Ville d'assurer une gestion directe des établissements destinés aux personnes âgées , constitue pour les citoyens que nous sommes , et pour l'organisation syndicale qui est la nôtre, une faute sur le plan politique et surtout sur le plan moral.

En effet , une gestion déléguée ou carrément un abandon de cette mission ne saurait trouver de justification , tant sa portée va bien au-delà de simples considérations comptables.

L'éducation , la santé , la petite enfance , la culture , la prise en charge des plus faibles ne sauraient être considérés comme des « variables d'ajustement » et relèvent de toute évidence des missions de service public , et cela n' est pas discutable et ne saurait être discuté.

Et dans tout cela , nos collègues affectés à ce secteur qui travaillent dans des conditions difficiles avec un dévouement que chacun salue à juste titre , que deviendraient ils ?

Quel avenir leur serait offert si ce n'est comme chaque fois qu'il y a transfert au privé , des choix effectués sous la contrainte.

Nous avons déjà interrogé les autorités sur leurs intentions sans jamais obtenir de réponse précise au point même de penser que le flou entretenu faisait office de stratégie , et aujourd'hui encore nous voulons des réponses claires à la fois pour l'avenir du service public, pour le devenir des agents qui méritent de la considération et pour nos anciens qu'il serait indigne d'abandonner.



## NBI QPV \*

Lors du CTP du 9 Décembre 2015 était présenté le 1er volet du projet « D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ». Pour mémoire FO n'a pas siégé à ce CTP car nous rejetions ce projet dans son ensemble quand les autres syndicats... ne se prononçaient pas ! Surprenant non ?

Ce premier volet traitait plus particulièrement de la mise en œuvre de la NBI QPV suite à la parution d' un nouveau décret.

Un an plus tard notre administration nous annonce enfin avoir terminé le recensement de tous les agents concernés ! C'est à dire ceux qui doivent la toucher, ceux à qui on doit la supprimer ou encore ceux qui peuvent éventuellement se la voir attribuer ou pas... Vous l'aurez compris c'est le bazar !

Pour FO il ne peut être en aucun cas question de supprimer aux agents la moindre rémunération ! Comme il n'est pas possible d'affirmer que les agents touchent indument cette NBI ! Les agents de terrain méritent cette rémunération ! Elle est entièrement justifiée dans le cadre de leurs missions !

C'est pourquoi FO va poursuivre ce combat afin que tous les agents concernés jusqu'à aujourd'hui, puissent continuer bénéficier de cette NBI !

\* QPV - Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ...

## Info sur la construction de nouvelles oeuvres sociales VSE

FO vient de valider au CTP du 15 Novembre la création d'un service qui a vocation à mettre en œuvre la politique d'action sociale et de garantir la qualité de l'accompagnement des agents dans leurs démarches. Ce service garantira plus de professionnalisme et d'équité pour les agents.

Comme vous avez pu le constater il n'y a plus, depuis un certain temps déjà, de billetterie disponible au CASC. Malgré le versement du reste de la subvention de 60 000 Euros, nous ne pouvons que déplorer ce manque pour les agents.

Cependant nous rappelons aux agents qui ne le sauraient pas que le CNAS (MEYCLUB) propose 15 billets de cinéma à 4 euros par an pour un très grands nombres de cinémas locaux et ensuite au tarif CE. Si vous ne les avez pas demandé il est encore temps, vous avez jusqu'au 31 Décembre 2016 !

FO travaille pour une action sociale équitable et profitable à tous les agents au 1er janvier 2017 et vous tiendra informé très prochainement des avancées négociées.